

CANADA

RECUEIL DES TRAITÉS, 1944

N° 41

ÉCHANGE DE NOTES

(8 avril 1944)

ENTRE

LE CANADA ET LE VENEZUELA

RENOUVELANT

LE *MODUS VIVENDI* COMMERCIAL

DU 26 MARS 1941

En vigueur le 8 avril 1944



OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DU ROI ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

1949

32 756 405
61632115

26234

CANADA

RECUEIL DES TRAITÉS, 1944

Caracas, April 8, 1944

N° 41

No. 856

Minister of External Affairs

I have the honour to inform you by the present Note, that I have been authorized by my Government to renew without modification for the period of one year, until the 9th April, 1945, the commercial and consular agreements between the United States and Venezuela...

ECHANGE DE NOTES

(8 avril 1944)

I wish to express my appreciation to Your Excellency for the assurance of your high consideration.

ENTRE

C. PARRA-PEREZ

LE CANADA ET LE VENEZUELA

SOMMAIRE

RENOUVELANT

PAGE

- I. Note, en date du 8 avril 1944, du Ministre du Royaume-Uni au Venezuela, au Ministre des Relations extérieures du Venezuela..... 3
- II. Note, en date du 8 avril 1944, du Ministre des Relations extérieures du Venezuela, au Ministre du Royaume-Uni au Venezuela..... 3

En vigueur le 8 avril 1944



OTTAWA
EDMOND GOUTIER, C.M.G., F.R.S.
IMPRIMERIE DU ROI ET CONTROLEUR DE LA PAPETERIE



**ÉCHANGE DE NOTES (8 AVRIL 1944) ENTRE LE CANADA ET LE
VENEZUELA RENOUVELANT LE *MODUS VIVENDI* COMMERCIAL
DU 26 MARS 1941***

(Traduction)

I

*Le Ministre du Royaume-Uni au Venezuela
au Ministre des Relations extérieures du Venezuela*

LÉGATION BRITANNIQUE

CARACAS, le 8 avril 1944.

N° 29

EXCELLENCE,

Pour faire suite à la note N° 37 (43/3/43) de M. Anderson en date du 9 avril 1943, j'ai l'honneur de consigner par écrit que j'ai été autorisé par le Gouvernement du Canada, et d'accord avec le Gouvernement des États-Unis du Venezuela, à renouveler sans modification pour une nouvelle période d'un an, c'est-à-dire jusqu'au 9 avril 1945, le *modus vivendi* qui règle les relations commerciales entre les deux pays, tel que signé à Caracas le 26 mars 1941.

Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence l'assurance de ma plus haute considération.

D. ST. CLAIR GAINER

II

*Le Ministre des Relations extérieures du Venezuela
au Ministre du Royaume-Uni au Venezuela*

MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

CARACAS, le 8 avril 1944.

N° 950

SEÑOR MINISTRO,

J'ai l'honneur de vous informer par la présente note que j'ai été autorisé par mon Gouvernement à renouveler sans modification, pour une période d'un an se terminant le 9 avril 1945, le *modus vivendi* commercial conclu entre les États-Unis du Venezuela et le Canada à Caracas le 26 mars 1941.

Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence l'assurance de ma plus haute considération.

C. PARRA-PEREZ

* Pour le texte du *modus vivendi* du 26 mars 1941, voir le *Recueil des Traités 1941*, n° 5.

ÉCHANGE DE NOTES (8 AVRIL 1944) ENTRE LE CANADA ET LE
 VENEZUELA RENOUVELANT LE MODUS VIVENDI COMMERCIAL
 DU 26 MARS 1941*

(Traduction)

I

Le Ministre des Relations extérieures du Venezuela
 au Ministre du Royaume-Uni au Venezuela

LÉGATION BRITANNIQUE

CARACAS, le 8 avril 1944.

N° 29

EXCELLENCE,

Pour faire suite à la note N° 37 (43/3/43) de M. Anderson en date du 9 avril 1943, j'ai l'honneur de constater par écrit que j'ai été autorisé par le Gouvernement du Canada, et d'accord avec le Gouvernement des États-Unis du Venezuela, à renouveler sans modification pour une nouvelle période d'un an, c'est-à-dire jusqu'au 9 avril 1945, le modus vivendi qui régit les relations commerciales entre les deux pays, tel que signé à Caracas le 26 mars 1941.

Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence l'assurance de ma plus haute considération.

D. ST. CLAIR GAINER
 Le Ministre des Relations extérieures du Venezuela

II

Le Ministre des Relations extérieures du Venezuela
 au Ministre du Royaume-Uni au Venezuela

MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

CARACAS, le 8 avril 1944.

N° 960

SEÑOR MINISTRO,

J'ai l'honneur de vous informer par la présente note que j'ai été autorisé par mon Gouvernement à renouveler sans modification pour une période d'un an se terminant le 9 avril 1945, le modus vivendi commercial conclu entre les États-Unis du Venezuela et le Canada à Caracas le 26 mars 1941.

Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence l'assurance de ma plus haute considération.

C. PARRA-PEREZ

* Pour le texte du modus vivendi du 26 mars 1941, voir le Recueil des Traités 1941, n° 3.